

Circulaire de rentrée 2013 :

Sous le signe de la territorialisation de l'école, de la remise en cause des statuts et du maintien des réformes Chatel

La FNEC FP-FO constate que Vincent Peillon et George Pau-Langevin ont placé la circulaire organisant la rentrée scolaire 2013 sous le signe de « l'anticipation » du projet de loi de refondation de l'école qui à ce jour n'a pas été adopté par le Parlement.

L'instauration des projets éducatifs territoriaux (PEDT) et des activités pédagogiques complémentaires (APC), le transfert de la carte des formations et des Centres d'information et d'orientation (CIO) aux régions, comme la mise en place de contrats d'objectifs tripartites avec les collectivités territoriales, amorcent une territorialisation de l'école de la République.

La référence constante aux « métiers du professorat » avec la création des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), sans référence aucune aux différents corps (PE, certifiés, agrégés, PLP, CPE, COP...), l'instauration d'un conseil école-collège, tout comme la mise en place d'un « campus des métiers », préparent une remise en cause des garanties statutaires des personnels.

Enfin, les réformes Chatel sont maintenues, que ce soit le socle commun, la réforme des lycées, le dispositif ECLAIR, la marginalisation des RASED...

La FNEC FP-FO rappelle que 82% des communes françaises ont refusé de mettre en place la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013. Tant sur son projet de loi de refondation que sur l'acte III de la décentralisation, le ministre ne peut se prévaloir d'aucun consensus comme en attestent les votes du Conseil supérieur de l'éducation (CSE).

La FNECFP-FO renouvelle sa demande d'abrogation du décret sur les rythmes scolaires, d'abandon du projet de loi de refondation. Elle a demandé au ministre à être reçue pour lui présenter ses revendications.

Montreuil, le 23 avril 2013